

## Opinions et satisfaction des parents vis-à-vis des modes de garde

*L'enquête « modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007 » révèle que 72,4 % des parents sont pleinement satisfaits des conditions de garde de leur(s) enfant(s). Ils le sont notamment à propos de l'éveil et de la sécurité procurés à leur enfant, ainsi que des horaires proposés. Ces résultats diffèrent selon le mode de garde considéré. Par exemple, l'assistante maternelle apparaît plus souple au niveau des horaires : 75 % des parents concernés sont pleinement satisfaits sur ce point alors que c'est le cas seulement de 56,4 % des parents faisant garder leurs enfants en crèche.*

*Bien que les parents soient satisfaits de leur mode de garde, 40,3 % d'entre eux en auraient souhaité (ou souhaitent encore) un autre : la crèche principalement (63,8 %).*

*En dehors de la garde par les parents eux-mêmes, la crèche est le mode de garde jugé le plus bénéfique pour l'enfant (39,6 %), suivi par l'assistante maternelle (27,8 %). La garde à domicile est essentiellement associée à une souplesse d'horaires : ce mode de garde est considéré comme le plus adapté en la matière par plus d'un quart des parents.*



D'un point de vue global (encadré 1), 72,4 % des parents sont pleinement satisfaits des conditions de garde de leur(s) enfant(s), 19,4 % assez satisfaits, 6,4 % moyennement satisfaits et 1,9 % pas du tout satisfaits. Plus des trois quarts (76,7 %) des parents gardant eux-mêmes leur(s) enfant(s) sont pleinement satisfaits ; les parents recourant à la crèche ou employant une assistante maternelle le sont un peu moins : 67,8 % des premiers et 63,8 % des seconds sont pleinement satisfaits.

### Des parents très satisfaits des conditions de garde de leur enfant...

La ventilation des résultats par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) révèle que les parents cadres, de professions intermédiaires ou techniciens sont moins nombreux à s'estimer pleinement satisfaits (respectivement 60,3 %, 65,3 % et 64,9 %). A l'inverse, les familles dans lesquelles le répondant est sans activité professionnelle ou ouvrier sont sur-représentées parmi celles pleinement satisfaites (respectivement 79,8 % et 81,8 %). Les employés se déclarent aussi souvent pleinement satisfaits que les parents dans leur ensemble (73,3 %).

Outre l'appréciation générale des conditions de garde, l'enquête permet de recueillir - pour les parents

utilisant la crèche ou l'assistante maternelle comme mode de garde principal<sup>1</sup> - la satisfaction vis-à-vis de la sécurité, de l'éveil, des horaires et du coût de la garde (graphique 1).

Concernant les deux premiers aspects (sécurité et éveil), les parents sont en général pleinement satisfaits de leurs modes d'accueil (73,4 % et 63,2 % respectivement), même si ceux qui font garder leur(s) enfant(s) en crèche le sont davantage que ceux employant une assistante maternelle. Par exemple, 71,4 % des premiers se disent pleinement satisfaits de l'éveil et de la pédagogie, contre seulement 60,1 % des seconds.

Concernant les horaires, 69,7 % des familles<sup>2</sup> apparaissent pleinement satisfaites, 20,8 % assez satisfaites, 8,4 % moyennement et 1,1 % pas du tout. Majoritairement, les parents recourant à la crèche ou à l'assistante maternelle sont plutôt satisfaits de l'arrangement opéré, qu'ils aient trouvé le mode de garde adapté à leurs horaires ou qu'ils aient dû modifier leurs horaires en fonction de celui-ci.

L'assistante maternelle ressort comme un mode de garde plus adapté aux contraintes horaires des parents : 75 % des employeurs d'assistante maternelle sont pleinement satisfaits sur ce plan, alors que c'est le cas de 56,4 % des parents ayant recours à la crèche.

Enfin, sur le plan financier<sup>3</sup>, le coût de la garde entache la satisfaction globale du mode de garde : seuls 14,5 % se déclarent ainsi pleinement satisfaits, contre 46,6 % assez satisfaits, 29,5 % moyennement et 9,5 % pas du tout. La crèche apparaît sous cet angle plus adaptée au budget des familles que l'assistante maternelle, 25,1 % des parents faisant garder leur(s) enfant(s) en crèche sont pleinement satisfaits pour seulement 10,4 % de ceux employant une assistante maternelle.

**...même si le mode de garde actuel n'est pas nécessairement celui qu'ils auraient souhaité**

Que l'on garde soi-même son enfant ou que l'on ait recours à un mode de garde extérieur, la satisfaction globale vis-à-vis du mode de garde actuel (ou effectif) n'exclut pas l'existence d'un mode de garde préféré à celui-ci. En effet, 30,6 % des parents globalement pleinement satisfaits des conditions de garde de leur(s) enfant(s) déclarent qu'ils auraient souhaité (ou souhaitent encore) recourir à un autre mode de garde, mais qu'ils n'ont pu (ou ne peuvent) y avoir accès.

Sur le champ des familles avec au moins un enfant âgé de 3 ans au plus non scolarisé, 40,3 % des parents auraient souhaité (ou souhaitent encore) un autre mode de garde. Cette proportion varie selon le mode de garde actuel. Ainsi parmi les familles faisant garder leur(s) enfant(s) en crèche, ce taux est le plus bas (18,9 %) et parmi celles ayant recours à une assistante maternelle, il est le plus élevé (54,5 %).

37,2 % des parents gardant eux-mêmes leur(s) enfant(s) sont également dans ce cas. Même s'ils sont en général globalement satisfaits de leurs conditions de garde, il est possible qu'ils aient dû en amont renoncer à leur activité professionnelle pour des raisons de coût de la garde ou d'insuffisance d'offre de garde.

**L'enquête et le champ de l'étude**

L'enquête « modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007 », menée par la Direction de la recherche, des études et des évaluations statistiques (DREES), vise à décrire le choix des parents en matière de modes de garde. Cette étude restitue la façon dont s'organise la garde de chaque enfant âgé de moins de 7,5 ans du ménage sur une semaine de référence. Elle contient des informations sur les contraintes professionnelles des parents, ainsi que les caractéristiques familiales, sociales et économiques du ménage. En outre, cette enquête permet de repérer les aménagements mis en place par les parents pour concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.

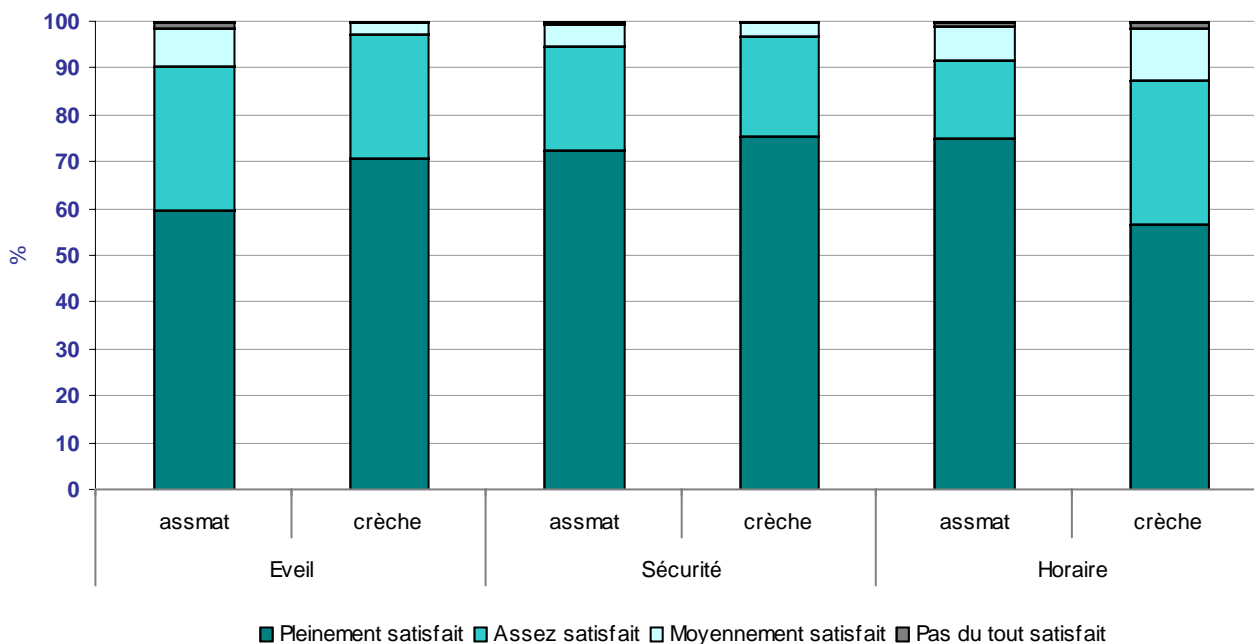
Le champ de l'enquête est constitué de ménages avec un enfant âgé de moins de 7,5 ans. Au total 8 179 questionnaires ont été remplis par des parents dans le champ de l'enquête.

Afin de cibler l'étude sur la satisfaction des modes de garde pour les très jeunes enfants, le champ retenu est celui des familles avec au moins un enfant âgé de 0 à 3 ans, non scolarisé. Lorsque la famille compte plus d'un enfant dans cette tranche d'âge (soit 6,5 % des cas), seule la satisfaction vis-à-vis du mode de garde du benjamin est analysée. L'échantillon comporte donc 4 207 ménages et enfants.

La répartition des familles selon le mode de garde principal est la suivante : 62,9 % des enfants sont gardés par leur(s) parent(s), 4,1 % par leur(s) grand(s)-parent(s), 21,7 % par une assistante maternelle (agrée ou non, crèche familiale) et 8,5 % vont à la crèche [collective, parentale, crèche d'entreprise (2,7 % ont d'autres modes de garde)]. Cette ventilation et les effectifs non pondérés correspondants, les comparaisons entre les modes de garde portent essentiellement sur les parents, l'assistante maternelle et la crèche.

Parmi les parents qui auraient préféré un autre mode de garde, la crèche est très majoritairement souhaitée (63,8 %), l'assistante maternelle n'étant mentionnée que par 14,9 %.

**Graphique 1 - Satisfaction des parents par rapport à l'éveil, la sécurité, les horaires selon le mode de garde (en %)**



Source : DREES, enquête modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007.

La prédominance de la crèche dans les souhaits de garde existe parmi les parents employant une assistante maternelle (69 %), comme ceux gardant eux-mêmes leur(s) enfant(s) (64,8 %).

Les raisons évoquées du nonaccès au mode de garde souhaité sont diverses. Le manque de places disponibles est l'item le plus fréquemment cité (46,1 %), suivi de l'absence du mode de garde à proximité de leur domicile (28,7 %), de l'impossibilité financière (19 %), et de l'incompatibilité des horaires avec les contraintes d'organisation liées au travail (12,2 %).

Pour la crèche notamment, comme pour l'assistante maternelle, l'insuffisance de places est le motif le plus souvent mentionné concernant le nonaccès à ces deux modes de garde. Plus d'un parent sur deux (58,5 %) auraient souhaité la crèche et 44,4 %, l'assistante maternelle. Par ailleurs, si les premiers ont dû plus souvent s'orienter vers un autre mode de garde en raison de l'absence de crèches à proximité de leur domicile (32,5 %), le manque d'assistantes maternelles n'a contraint que 22,4 % des seconds à changer leurs projets.

Ce résultat illustre l'écart entre un attachement aux structures collectives, et un taux d'équipement qui atteint 11,4 places pour 100 enfants<sup>4</sup>.

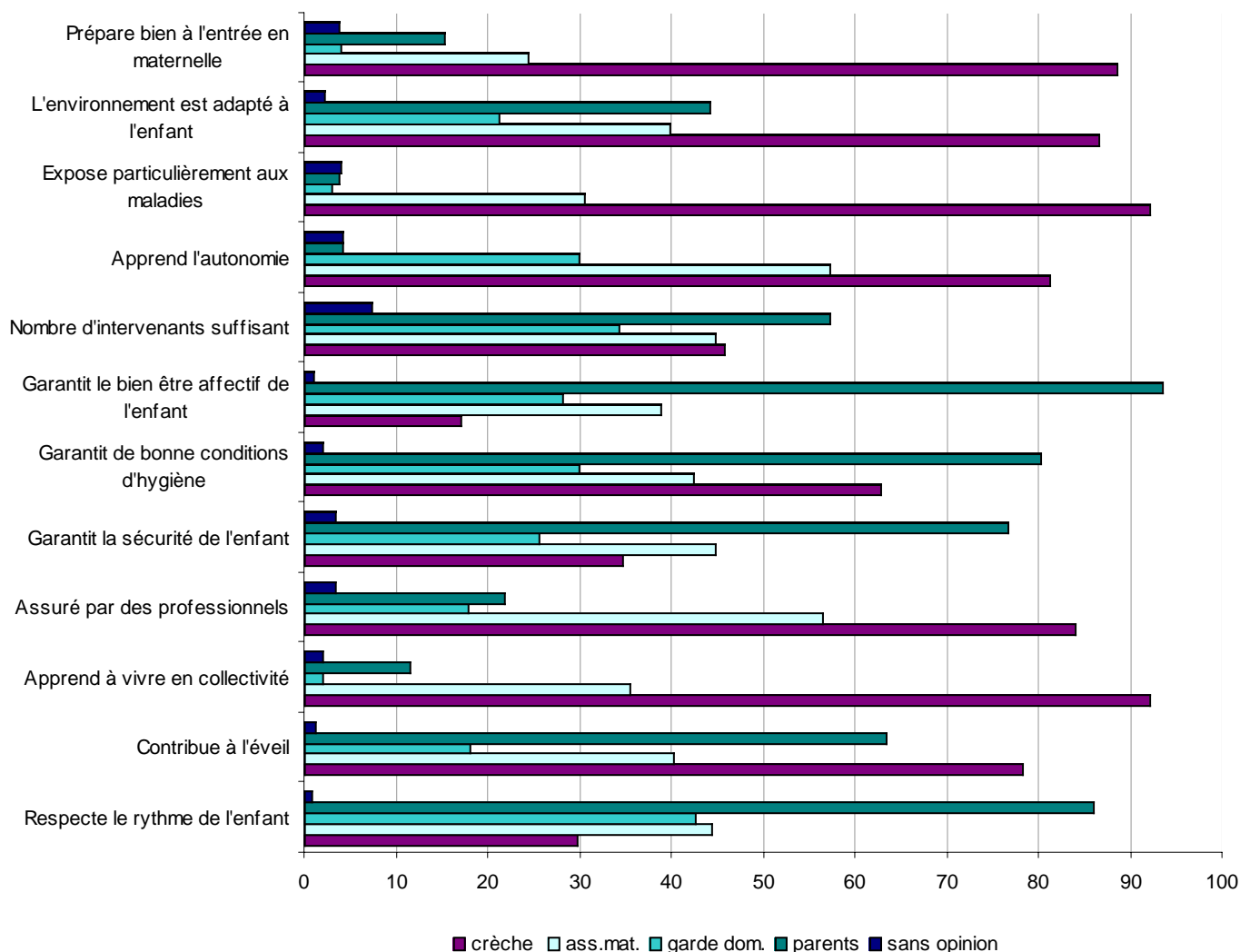
Enfin, la raison financière est évoquée par 29,7 % des parents ayant envisagé d'employer une assistante maternelle, et par seulement 5,9 % de ceux ayant choisi la crèche. Pour les parents percevant des revenus modestes et moyens, le coût de la garde est moindre à la crèche que chez une assistante maternelle.

### En dehors des parents, la crèche est le mode de garde jugé le plus bénéfique pour l'enfant

Outre les usages des parents en matière de mode de garde et la satisfaction qu'ils en retirent, l'enquête permet de recueillir leur opinion générale sur ce sujet.

En ce qui concerne le mode de garde jugé le plus bénéfique pour l'enfant, 61,7 % des interviewés évoquent les parents, 21,5 % la crèche collective, 13,1 % l'assistante maternelle et 2,1 % la garde à domicile. La garde par les parents apparaît donc comme idéale pour l'enfant. Lorsque cette dernière solution est exclue, la crèche collective est majoritairement mentionnée (39,6 %), suivie de l'assistante maternelle (27,8 %), des grands-parents (20,1 %), et enfin, de la garde à domicile (7,7 %). Les personnes interrogées gardant eux-mêmes leur(s) enfant(s) insistent plus encore, hors la garde par un parent, sur les bénéfices de la crèche (42 %), devant l'assistante maternelle (22,3 %), les grands-parents (22,5 %) et enfin la garde d'enfant(s) à domicile (7,5 %).

Graphique 2 - Proportion de parents pour qui l'item est le plus en accord avec le mode de garde considéré (en %)



Source : DREES, enquête modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007.

Par ailleurs, la répartition des réponses sur le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant est fortement corrélée au mode de garde actuel. Ainsi 67,4 % des employeurs d'assistante maternelle déclarent que leur mode de garde est le plus bénéfique pour l'enfant, comme 85,3 % des parents utilisant la crèche.

Interrogés sur le mode de garde le plus adapté aux contraintes horaires, les parents indiquent l'assistante maternelle (33 %) et la garde à domicile (26,8 %). Rarement citée comme bénéfique pour l'enfant, la garde à domicile n'est pour autant pas ignorée des parents en raison de la souplesse d'horaires reconnue par plus d'un quart d'entre eux. Seuls 14,4 % des parents en revanche mentionnent la crèche comme adaptée aux horaires.

Quant à l'aspect financier, 34,1 % des enquêtés déclarent que le mode de garde le plus adapté aux contraintes budgétaires est la garde par les parents eux-mêmes, 32,1 % la crèche collective, 14,4 % l'assistante maternelle et 1,9 % la garde à domicile.

### Des images des modes de garde différentes

L'aspect bénéfique pour l'enfant d'un mode de garde peu recouvrir des notions différentes selon les personnes interrogées. Par exemple, les parents pour lesquels la crèche collective est le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, indiquent qu'elle favorise l'apprentissage de la vie en collectivité (98,2 % d'entre eux pensent que cet item correspond le mieux à la crèche).

A l'inverse, les parents déclarant que l'assistante maternelle est le mode de garde le plus bénéfique, insistent sur le fait que l'enfant apprend à être autonome (84,6 %).

Le bien-être affectif de la garde chez l'assistante maternelle ressort également très majoritairement chez ces parents (76 %), alors qu'il n'est cité que très peu (34,3 %) par les parents estimant la crèche plus bénéfique pour l'enfant, au regard des aspects liés à la collectivité, à l'éveil et à la sécurité. Pour les uns, le terme « bénéfique » s'associe probablement davantage à l'affectif, pour d'autres à la socialisation.

L'enquête permet de qualifier l'image qu'ont les parents de jeunes enfants vis-à-vis des modes de garde (graphique 2) quelle que soit leur aspect (positif). La garde par les parents et le recours à la crèche sont les plus cités.

### ■ Notes

- (1) La question est seulement posée pour les parents utilisant comme mode de garde principal la crèche collective, l'assistante maternelle agréée ou non. La question ne s'adresse donc pas aux parents gardant eux-mêmes leur enfant.
- (2) Idem supra.
- (3) Idem supra.
- (4) CNAF, DREES, INSEE, MSA (2008).

### ■ A paraître

- Alberola E., Angotti M., Brezault M et Olm C. *Evaluation des relais assistantes maternelle*, **Dossiers d'études**, 2008, n° 110.
- CNAF, « **Acteurs et politiques de la petite enfance. Permanences et mutations** », **Recherches et Prévisions**, 2005, n° 80.
- CNAF, DREES, INSEE et MSA, *L'accueil du jeune enfant. Données statistiques 2007*, Observatoire national de la petite enfance, 2008.
- Nicolas M., *Interrompre son activité professionnelle : deux compléments de libre choix d'activité de la prestation d'accueil du jeune enfant*, **l'e-ssentiel**, 2008, n° 79.

Le bien être affectif (93,5 %), le respect du rythme de l'enfant (86 %), les bonnes conditions d'hygiène (80,3 %) et la sécurité de l'enfant (76,7 %) sont ainsi les caractéristiques le plus souvent associées à la garde par les parents. L'apprentissage de la collectivité (92 %), la préparation à l'entrée en maternelle (88,6 %), l'environnement adapté (86,7 %), le professionnalisme du personnel (84 %), l'autonomie (81 %) et l'éveil (78,2 %) sont assimilés à la crèche collective. Néanmoins, ces deux modes de garde présentent également des aspects négatifs selon les parents. Ainsi, la crèche est perçue comme le mode de garde respectant le moins le rythme de l'enfant (29,8 %) et garantissant le moins son bien-être (17,1 %). De même, ce mode de garde expose nettement plus les enfants aux maladies (92 % des parents citent la crèche, 30,4 % l'assistante maternelle, 3,8 % la garde par les parents et 2,9 % la garde à domicile). La garde par les parents eux-mêmes contribuerait le moins à l'apprentissage de l'autonomie (4,2 %).

Quant à la garde de l'enfant par une assistante maternelle, elle occupe une position intermédiaire entre la crèche ou les parents, et la garde à domicile. Quelle que soit la caractéristique considérée, l'assistante maternelle remporte des suffrages moyens, bien que parfois supérieurs à ceux obtenus par la crèche (bien-être affectif de l'enfant) ou aux parents (apprentissage de la collectivité, de l'autonomie, et la préparation à l'école maternelle). En dehors du bien être affectif et du respect du rythme de l'enfant, la garde à domicile est systématiquement en retrait dans les qualités proposées.

Les réponses relatives aux différentes caractéristiques des modes de garde sont largement influencées par le mode de garde actuel, comme pour l'aspect bénéfique. Les parents étant satisfaits de leur mode de garde actuel ont tendance à le valoriser : initialement convaincus des bienfaits de leur mode de garde, l'expérience a pu les conforter dans leur opinion ; initialement préférant un autre mode de garde, ils ont pu changer leurs représentations du mode de garde utilisé.

**Justinia Clément ■**  
**Muriel Nicolas ■**  
CNAF - DSER

**Directeur de la Publication**  
Hervé Drouet  
**Directrice de la rédaction**  
Hélène Paris  
**Directrice adjointe de la rédaction**  
Delphine Chauffaut  
**Rédactrice en chef et abonnements**  
Lucienne Hontarrède  
**Secrétaire de rédaction**  
Patricia Lefebvre  
**Maquettiste - mise en page**  
Ysabelle Michelet  
**Contact** : lucienne.hontarrède@cnafr.fr  
Tél. : 01 45 65 57 14

**CNAF - 32 avenue de la Sibelle**  
**75685 Paris Cedex 14**  
**Tél. : 01 45 65 52 52**  
**N° ISSN : 1638 - 1769**